

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.282

**Halte Fluviale du Port
l'Houmeau : grille tarifaire
2022**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.282**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

HALTE FLUVIALE DU PORT L'HOUMEAU : GRILLE TARIFAIRE 2022

Le département de la Charente et GrandAngoulême ont signé un contrat de concession pour la gestion du Port l'Houmeau, qui définit les modalités de gestion et de développement de la mission confiée à GrandAngoulême.

La fonction d'exploitation du Port l'Houmeau est déléguée par GrandAngoulême à un prestataire qui a pour mission d'accueillir et d'informer les plaisanciers. L'amarrage au port est payant ainsi que les services associés proposés : eau, électricité. Il convient donc de préciser les tarifs de la redevance et des services.

Par délibération n°278 du 15 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé la tarification de la halte fluviale de Port l'Houmeau.

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir le prix du droit d'amarrage tel que voté précédemment et de modifier le prix des services (eau et électricité) afin de passer à un prix au forfait car il est à ce jour impossible de mesurer la consommation d'électricité en kwh et la consommation d'eau en m³.

Les tarifs proposés :

Prestations	Jour (forfait)		Mois		Année (au ml)	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
Droit d'amarrage	4,17 €	5,00 €	4,58 € le ml	5,50 € le ml	45,83 € le ml	55,00 € le ml

- Eau (au forfait jour) : 1,66 € HT et 2,00 € TTC
- Electricité (au forfait jour) : 1,66 € HT et 2,00 € TTC

Ces services feront l'objet d'une demande auprès du régisseur du port qui autorisera pour une journée la consommation de l'eau et de l'électricité.

Par ailleurs, les bateaux amarrés à l'année au Port l'Houmeau et ayant une activité commerciale sont dans l'obligation d'installer leur propre compteur d'eau et d'électricité.

En 2022, ces tarifs feront l'objet d'une refonte globale dans le cadre d'une étude qui sera menée sur les usages du Port l'Houmeau et le modèle économique de ce dernier.

D'autre part, le conseil communautaire a voté les tarifs applicables pour la collecte de la taxe de séjour sur l'année 2022, taxe qui est perçue au réel pour toutes les natures d'hébergement dont les ports de plaisance. Ainsi la collecte de la taxe de séjour sur le Port l'Houmeau s'élève à **0,20€ / nuit/personne.**

Pour rappel, les recettes du Port l'Houmeau sur les deux dernières années sont les suivantes :

Recettes 2020	5 033,39 €
Recettes 2019	2 324,58 €

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs de la halte fluviale du Port l'Houmeau applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 14 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 14 décembre 2021